

Dissolution de l'Université Bretagne Loire : Vers une nouvelle organisation territoriale des activités

Réuni à Rennes le 4 novembre 2019, le conseil d'administration de l'Université Bretagne Loire a entériné la dissolution de l'Université Bretagne Loire à la faveur d'une nouvelle structuration des activités au niveau régional et infra-régional.

L'organisation de l'ESR en Bretagne et Pays de la Loire évolue

Créée en janvier 2016, l'Université Bretagne Loire fédère 7 universités, 14 grandes écoles et 3 organismes de recherche de Bretagne et Pays de la Loire, avec pour objectif de développer le potentiel scientifique et académique de ce territoire au niveau national et international. Elle prend la forme d'une communauté d'universités et établissements - ComUE – telle que définie dans la loi du 22 juillet 2013, relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR).

Structurée en réseau pour faciliter les échanges d'expérience et la détection d'actions à mener en commun, l'Université Bretagne Loire met à disposition des communautés de ses membres et de ses 12 établissements associés une offre de services adaptée.

Au printemps 2019, la création de nouvelles structures relevant de la loi ESSOC « pour un État au service d'une société de confiance », a conduit à envisager une nouvelle organisation de l'ESR en Bretagne et Pays de la Loire.

Ainsi, en parallèle de la construction de 4 entités infra-régionales - Angers/Le Mans, Brest/Lorient/Vannes, Nantes et Rennes - le conseil d'administration (CA) de l'Université Bretagne Loire a approuvé, le 24 juin 2019, le principe d'une dissolution de la ComUE. Ce principe s'accompagne de la nécessité de repositionner les activités opérées par l'Université Bretagne Loire, dont les compétences et expertises des équipes sont unanimement reconnues.

Un transfert d'activités opéré à plusieurs niveaux

Dans la continuité de cette décision, le CA, réuni le 4 novembre 2019, a voté le projet de décret de dissolution de la ComUE et l'organisation du transfert, des biens, droits et obligations au 31 décembre 2019.

Selon les champs d'interventions, les activités portées jusqu'à présent par l'Université Bretagne Loire pourront désormais être gérées au niveau local, régional ou interrégional.

A titre d'exemple :

- La formation doctorale sera coordonnée à l'échelle bi-régionale
- les actions menées dans le cadre du C@mpus numérique de Bretagne seront maintenues dans le cadre d'un groupement d'intérêt public régional (GIP) dédié au numérique. Un projet similaire sera porté en Pays de la Loire
- l'entrepreneuriat étudiant sera développé au sein de deux pôles, breton et ligérien, en appui aux missions assurées directement par des établissements
- plus largement, une coordination aux échelles régionales et bi-régionale sera assurée par des personnels des différents établissements

Les perspectives envisagées pour les personnels

Un plan de reprise des personnels est à l'œuvre. Il s'appuie notamment sur le transfert de 96 emplois de l'Université Bretagne Loire, de la part de l'Etat vers les universités de Bretagne et des Pays de la Loire, dont :

- 60 emplois aux établissements, en guise de renfort des expérimentations aux échelles infrarégionales et du transfert d'activités, selon la répartition :
 - Alliance Universitaire de Bretagne (Brest/Lorient/Vannes) : 10
 - Université Fédérale Angers Le Mans : 12
 - Nantes Université : 17
 - UNIR (Rennes) : 21
- 13 emplois aux établissements en vue de porter la coordination à l'échelle régionale voire bi-régionale
- 12 emplois pour le GIP numérique en Bretagne
- 10 emplois dédiés à l'accompagnement du projet numérique en Pays de La Loire
- 1 emploi affecté au rectorat de Rennes

Une partie des personnels poursuivra également ses missions dans le cadre d'une « équipe projet » au sein de l'Université de Rennes 1 qui gèrera en effet, à partir du 1^{er} janvier 2020 la reprise des droits, biens et obligations pour finaliser les travaux de clôture

Le plan de reprise global concerne plus de 70 personnels. Sa version définitive sera présentée au conseil d'administration de l'Université Bretagne Loire le 9 décembre 2019.

Contact médias (Iconographie et interview sur demande)

Joanna Robic : joanna.robic@u-bretagne Loire.fr - 06 73 26 98 25

En savoir + : u-bretagne Loire.fr et sur twitter @UBretagneLoire